Annexe X de l'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale d'exploiter une carrière à ciel ouvert de sable - Société CDMR à Brossac

Annexe X.1 : Carte des habitats naturels évités par le projet

Annexe X.2 : Carte des lisières conservées pour le maintien des corridors écologiques

Annexe X.3 : Localisation des balisages et des différentes clôtures

Annexe X.4: Description de la haie

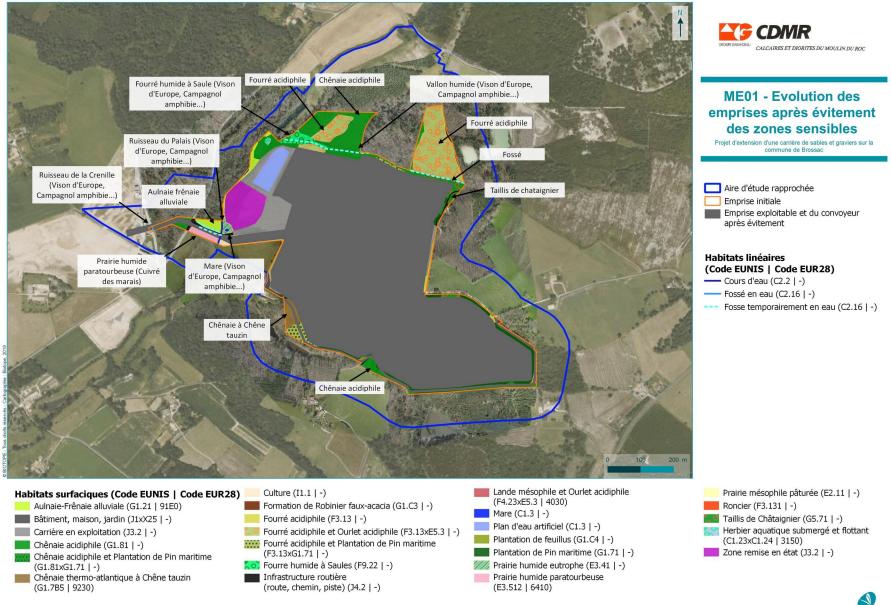
Annexe X.5: Localisation des mesures compensatoires

Annexe X.6: Localisation des mesures compensatoires - Zone est A Annexe X.7: Localisation des mesures compensatoires - Zone est B

Annexe X.8: Localisation des mesures compensatoires - Zone ouest et nord

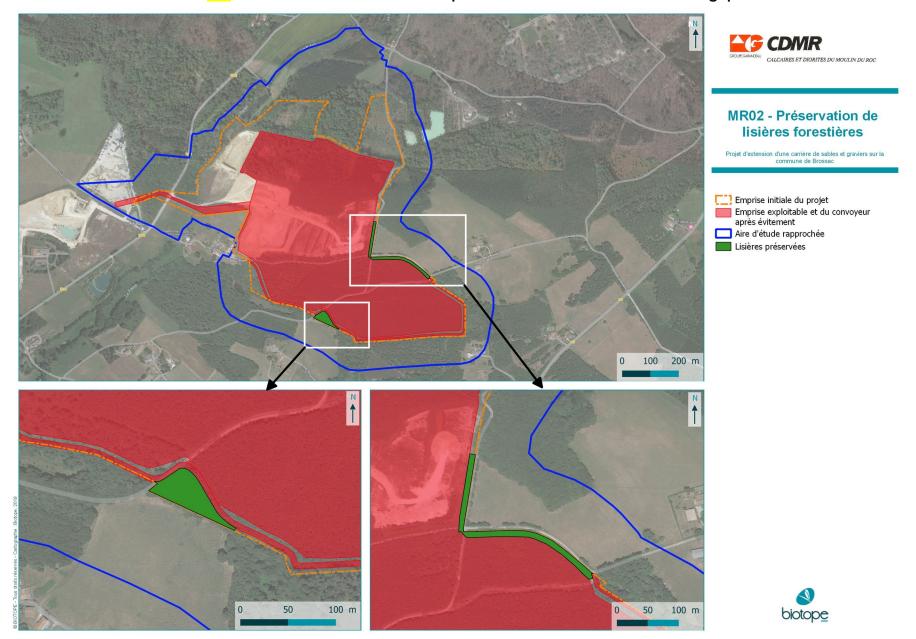
Annexe X.9: Localisation des plantations de haies associées à la MC03

Annexe X.1: Carte des habitats naturels évités par le projet

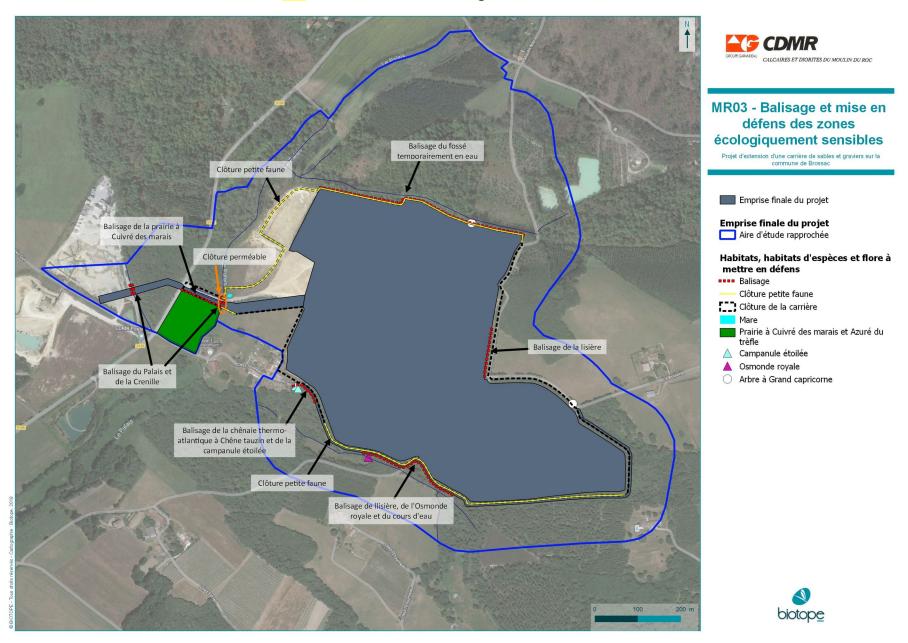




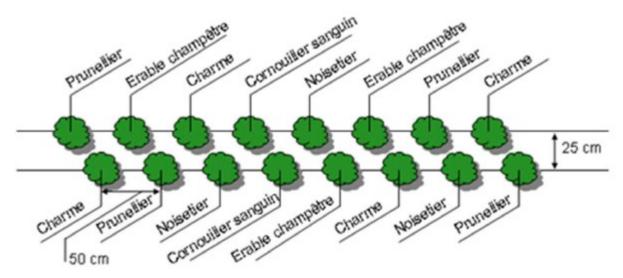
Annexe X.2 : Carte des lisières conservées pour le maintien des corridors écologiques



Annexe X.3: Localisation des balisages et des différentes clôtures



Annexe X.4: Description de la haie



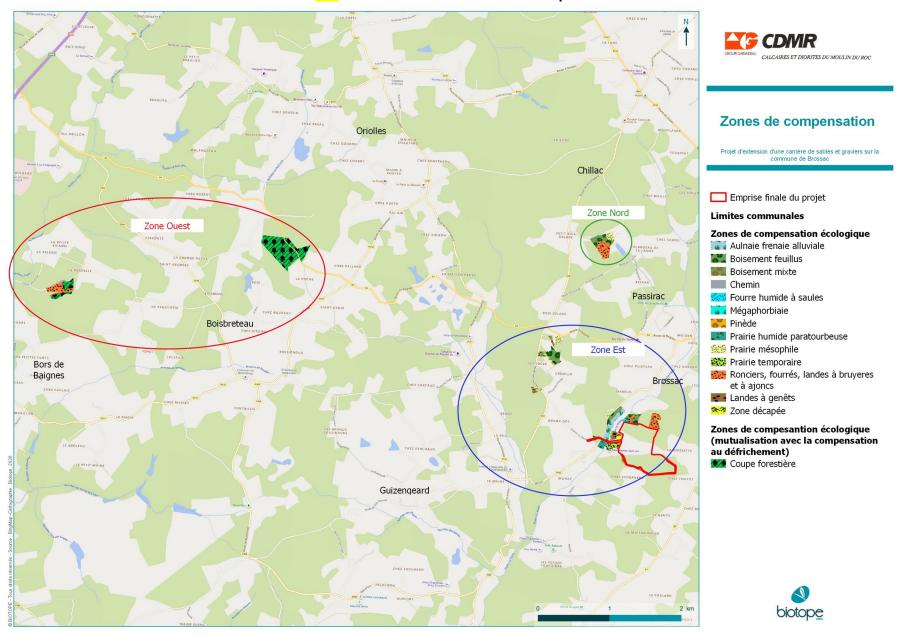
Sélection des plants :

Les plants utilisés devront être sélectionnés parmi les essences indigènes d'origine régionale adaptées aux conditions écologiques locales. Ainsi, nous recommandons de sélectionner les végétaux plantés parmi la liste suivante :

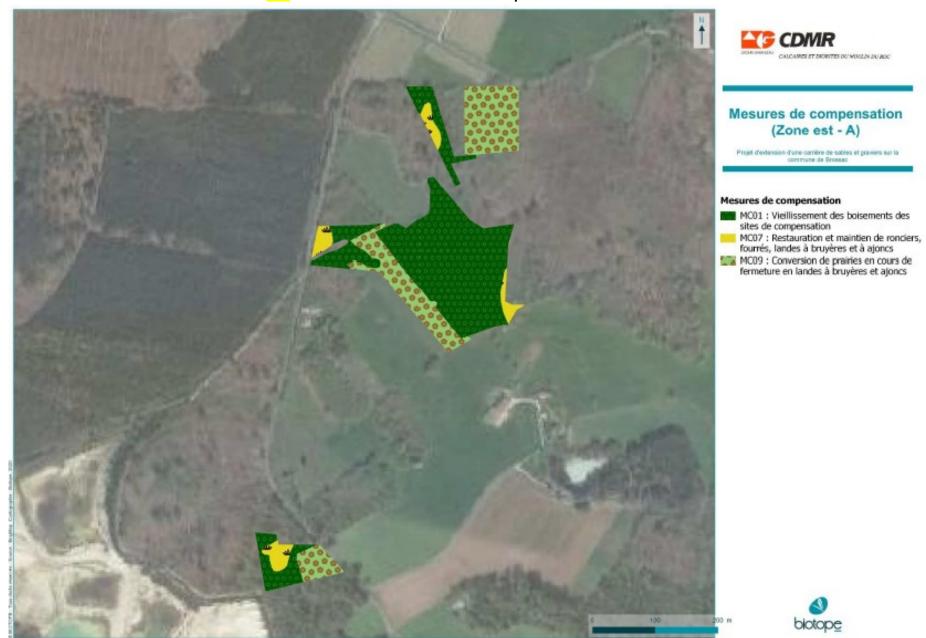
Pour la ripisylve (le long du Palais) **et les haies sur sol humide** (le long du convoyeur) : Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Saule blanc (*Salix alba*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*).

Pour les haies, dans les secteurs peu humides (en haut de la zone remise en état) : Charme (*Carpinus betulus*), Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Nosetier (*Corylus avellana*) Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Érable champêtre (*Acer campestre*), Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*), Troène commun (*Ligustrum vulgare*)

Annexe X.5 :Localisation des mesures compensatoires



Annexe X.6: Localisation des mesures compensatoires - Zone est A



Annexe X.7 :Localisation des mesures compensatoires - Zone est B





Mesures de compensation (Zone est - B)

Projet d'extension d'une carrière de sables et graviers sur la commune de Brossac

Emprise finale du projet

Mesures de compensation

- MC01 : Vieillissement des boisements des sites de compensation
- MC01 : Vieillissement des boisements des sites de compensation / MC02 : Amélioration de l'état écologique des boisements humides le long du Palais
- MC04: Restauration d'une prairie temporaire en prairie permanente
- MC05 : Restauration de la zone remise état en prairie
- MC06 : Entretien raisonné de la prairie humide paratourbeuse
- MC07 : Restauration et maintien de ronciers, fourrés, landes à bruyères et à ajoncs
- MC08 : Entretien du mégaphorbiaie en bordure du Palais



Annexe X.8: Localisation des mesures compensatoires - Zone ouest et nord





Mesures de compensation (Zone ouest et nord)

Projet d'extension d'une carrière de sables et graviers sur la commune de Brossac

Mesures de compensation

- MC01 : Vieillissement des boisements des sites de compensation
- MC07 : Restauration et maintien de ronciers, fourrés, landes à bruyères et à ajoncs
- MC09 : Conversion de prairies en cours de fermeture en landes à bruyères et ajoncs
- MC10 : Gestion écologique des plantations mixtes







Tous droits réservés - Source : BingMap -Cartographie : Biotope, 20

Annexe X.9: Localisation des plantations de haies associées à la MC03

